

2018_CT2_071

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles du Pays d'Aix

Le 8 février 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 février 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique - CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François - DAGORNE Robert - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie - LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIE Richard – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale – PELLENC Roger - POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules - TALASSINOS Luc – TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CRISTIANI Georges donne pouvoir à ALBERT Guy – BURLE Christian donne pouvoir à BUCCI Dominique - de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - HOUÉIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – ROLANDO Christian donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – CIOT Jean-David - FERAUD Jean-Claude - FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – MANCEL Joël - PEREZ Fabien - PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Politique culturelle et sportive
Culture**

■ Séance du 8 février 2018

07_2_02

■ **Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par délibération n°2001_A101 du Conseil communautaire du 19 octobre 2001, la Communauté du Pays d'Aix décidait de la création d'un fonds d'intervention permettant d'apporter des subventions à des opérations culturelles de portée intercommunale développées par des associations.

La Communauté du Pays d'Aix a voté sa propre politique culturelle le 16 mai 2003 (délibération n°2003_A080). La politique culturelle de la CPA poursuit des objectifs d'éducation, de création de lien social entre les habitants et de contribution au développement économique du territoire. Les notions de renforcement de l'identité territoriale, de soutien à l'initiative locale de dimension intercommunale, de structuration du territoire du Pays d'Aix et de mise en réseau des équipements culturels font également partie de cette politique culturelle.

Dans ce cadre, il est proposé que le Territoire du Pays d'Aix, prolonge cette politique culturelle et ce dispositif de subventionnement, étant ainsi un partenaire essentiel des associations qui participent au rayonnement culturel du territoire et démontre ainsi sa volonté de soutenir la création, la diffusion artistique et l'action culturelle, avec des projets et des manifestations accessibles au plus grand nombre.

Le fonds d'intervention à destination des associations intéresse uniquement les manifestations sur la base des critères rappelés ci-après :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180208-2018_CT2_071-
DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

- Le montant du fonds est ajusté chaque année dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif,
- Les opérations sont en rapport avec la compétence intercommunale et dépassent le strict cadre communal.

La participation du Territoire du Pays d'Aix est cadrée de la manière suivante :

- 30% maximum du budget de l'opération, hormis les tournées intercommunales et le soutien aux grands opérateurs pour leur fonctionnement,
- L'instruction de la demande inclut la sollicitation de l'avis du Maire de la commune.

Toutes les demandes de subvention qui sont présentées dans ce rapport ont reçu un avis favorable des Maires des communes concernées.

En outre, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation du Pays d'Aix n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation du Pays d'Aix est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles. (Article 12.3.3 du Règlement Budgétaire et Financier adopté par la délibération HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016).

Ces associations sont soumises aux règles de paiement suivant l'article 12.4 du Règlement Budgétaire et Financier adopté par la délibération HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 fixant les seuils de mandatement de subventions (si le montant de la subvention est supérieur à 5 000 €) comme suit : 80% de la subvention après la notification de la subvention, 20 % à la remise d'une attestation de service fait et des pièces comptables justificatives.

La participation financière de la collectivité n'est pas soumise à un plafond.

Il est donc aujourd'hui proposé, sur la base du tableau ci-dessous, de procéder à l'attribution de 11 subventions pour un montant total de 64 000 € dans le cadre du fonds d'intervention à destination des associations.

N° GU	Nom Association	Commune (siège social)	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Subvention N-2	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée Territoire du Pays d'Aix	subvention sollicitée ville	TC Grand Opérateur, Métropole Investissement	Montant proposé	Convention d'objectif	Date commission	Date CT
2018_00218	Fondation Saint John Perse	Aix-en-Provence	Printemps des poètes 2018	16 mars 2018 (1 à 2 jours)	3 000,00 €	0,00 €	11 600,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €		2 500,00 €	NON	24/01/18	08/02/18
2018_00085	M2F Créations	Aix-en-Provence	Festival international GAMERZ 14	Novembre 2018 (10 jours)	20 000,00 €	20 000,00 €	138 000,00 €	20 000,00 €	Aix-en-Provence : 30 000,00 €		18 000,00 €	NON	24/01/18	08/02/18
2018_00020	Culture et traditions les minots	La Roque d'Anthéron	Fête du marché aux cerises	Préparation Janvier 2018 Mise en œuvre en juin 2018	3 200,00 €	3 000,00 €	22 440,00 €	3 200,00 €	La Roque d'Anthéron : 7 950,00 €		3 000,00 €	NON	24/01/18	08/02/18
2018_00046	Groupe Grenade	Aix-en-Provence	Création spectacle d'est en ouest	-Novembre 2018	23 000,00 €	23 000,00 €	146 500,00 €	30 000,00 €	0,00 €		21 000,00 €	NON	24/01/18	08/02/18
2018_00060	Théâtre et chansons	Aix-en-Provence	Le printemps au petit duc – Festival 2018	Du 15 mars au 21 avril 2018	3 000,00 €	3 000,00 €	23 201,00 €	7 000,00 €	0,00 €		2 500,00 €	NON	24/01/18	08/02/18
2018_00252	LAZA	Aix-en-Provence	Dans(e) ces paysages	1 ^{er} janvier 2018 (6 mois)	3 000,00 €	0,00 €	38 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €		2 000,00 €	NON	24/01/18	08/02/18
2018_00279	Festival de Durance	Meyrargues	Festival de théâtre amateurs	13,14 et 15 octobre 2017 20,21 et 22 octobre 2017	1 500,00 €	0,00 €	9 500,00 €	1 500,00 €	Jouques : 500,00 € Peyroles : 500,00 €		1 000,00 €	NON	24/01/18	08/02/18
2018_00271	Mémoire du camp du logis d'Anne	Jouques	Festival L'Fichta Music 3ème édition	3 et 4 août 2018	2 000,00 €	2 000,00 €	28 000,00 €	6 000,00 €	Peyroles-en-Provence : 1 000,00 €		2 000,00 €	NON	24/01/18	08/02/18
2018_00013	Culture et agriculture en Sainte Victoire	Rousset	4ème édition du festival Vinomusic	-Juillet 2018	3 500,00 €	3 500,00 €	16 000,00 €	3 500,00 €	Rousset : 3 500,00 €		3 000,00 €	NON	24/01/18	08/02/18
2018_00493	La Carbouniero de Prouvenco	Gréasque	Célébration de la Sainte-Barbe	04/12/18	3 500,00 €	3 000,00 €	21 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €		3 500,00 €	NON	24/01/18	08/02/18
2018_00449	Création Danse Simiane	Simiane Colongue	Festival à Tambours Battants 2018	6 et 7 octobre 2018	6 000,00 €	3 000,00 €	24 000,00 €	8 000,00 €	3 000,00 €		5 500,00 €	NON	24/01/18	08/02/18

Total 64 000 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180208-2018_CT2_071-DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Culture et Sports du 24 janvier 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Territoire du Pays d'Aix est le partenaire privilégié des associations qui participent au rayonnement culturel du territoire démontrant ainsi sa volonté de soutenir la création, la diffusion artistique et l'action culturelle avec des opérations accessibles au plus grand nombre.

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées aux associations culturelles des subventions de fonctionnement, telles que présentées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 64 000€.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix en section de fonctionnement, fonction 311, nature 65748, LC 1008.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180208-2018_CT2_071- DE Date de télétransmission : 20/02/2018 Date de réception préfecture : 20/02/2018

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **14 FEV. 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180208-2018_CT2_071-
DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018